

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS VAÏ



Montée et descente interdites en dehors des points d'arrêts.



Arrêts facultatifs : appuyez sur le bouton de demande d'arrêt ou signalez-vous au conducteur.



Enfants de moins de 9 ans : accompagnement obligatoire par une personne majeure.



Places assises : priorité aux personnes à mobilité réduite, aux femmes enceintes, aux personnes âgées et aux personnes accompagnées d'enfant en bas-âge.



Poussettes admises dépliées s'il y a un emplacement pour les fauteuils roulants libre. Elles doivent être pliées dans le cas contraire.



Vélos autorisés s'il y a un emplacement pour les fauteuils roulants libre et que l'affluence le permet.



Skis autorisés. Pour les véhicules ne permettant pas de voyager debout, ils sont chargés dans un coffre à l'arrière.



Seuls les animaux domestiques de petite taille transportés dans un panier, les chiens guides et les chiens muselés tenus en laisse sont autorisés.



Accès interdit à toute personne transportant des matières ou objets qui, par leur nature ou leur taille, peuvent être dangereux ou gêner les voyageurs.



Interdiction de fumer/vapoter, boire et manger dans les véhicules ou de monter en état d'ébriété.

Le conducteur est habilité à refuser l'accès ou de demander la descente du véhicule à toute personne dont le comportement ou la tenue est irrespectueux.

Tout manquement au règlement pourra faire l'objet de sanctions pénales telles que prévues au Code des Transports et de sanctions administratives (exclusion).

Règlement complet disponible sur : ccserreponcon.com/infos-pratiques/transports-collectifs

Communauté de communes de Serre-Ponçon
6 impasse de l'Observatoire
05200 Embrun



Mobilité Serre-Ponçon